

de biffer, pour l'étudier à nouveau, l'évaluation du revenu que comporte la mesure à l'étude. D'après nous, c'est une caractéristique importante de la mesure et nous l'y avons incorporée en nous inspirant de la recommandation du comité du Sénat sur la gérontologie.

Le député senior d'Halifax a dit qu'il fallait enrayer la fraude éventuelle, et que les voisins pourraient dénoncer les allocataires. Monsieur l'Orateur...

**M. McCleave:** Je soulève la question de privilège. Je n'ai jamais donné à entendre qu'on pourrait demander aux voisins de vérifier les cas de fraude. J'ai dit qu'en vertu de la mesure du ministre, les voisins seraient incités à dénoncer les vieillards dans les cas de fraude. La différence est bien nette.

**L'hon. M. MacEachen:** Voici les paroles du député, comme en fait foi la page 11270 du compte rendu:

Il y a bien d'autres façons de voir si quelqu'un fraude le contribuable. Les voisins le dénonceront peut-être...

**M. McCleave:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. MacEachen:** Non.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**L'hon. M. MacEachen:** Voilà les propos du député d'Halifax. Ce serait vraiment là du furetage; on créerait un maquis de superfureteurs. Je ne m'explique pas pourquoi on a fait tant d'histoires. On demande aux gens de remplir des formules d'impôt sur le revenu, avec précision et de leur mieux, et la plupart le font. Les allocataires de la pension de vieillesse seront priés de remplir des formules de déclaration de leur mieux et la plupart d'entre eux le feront. Des erreurs apparaîtront évidemment lors d'une double vérification mais je me risquerai à dire que la rectification de ces erreurs sera parfois avantageuse au requérant. On n'imposera pas de sanctions à ceux qui commettront des erreurs. Les vieillards qui rempliront leur formule avec précision et de leur mieux n'ont rien à craindre. Monsieur l'Orateur, je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que j'aimerais rappeler...

**L'hon. M. Starr:** Vous en avez déjà trop dit. Vous avez tout gâché.

**L'hon. M. MacEachen:** J'aimerais rappeler aux députés les paroles du député d'York-Sud qui, hélas, c'est dommage, n'est pas ici pour entendre ce que j'ai à dire. Il a fait des observations plutôt acerbes au cours d'un débat antérieur, quant au désenchantement des gens

à propos du Parlement. Il a attribué ce cynisme et ce désenchantement à la manière impitoyable dont on écarte, fait fi et trahit les promesses du temps des élections. Il y a peut-être lieu d'être cynique, mais si le cynisme existe, il s'explique, comme l'a dit le député d'York-Sud par d'autres raisons dont la contradiction entre les propos des députés de l'opposition et la façon dont ils votent à la Chambre des communes. Je ne puis rivaliser avec le représentant d'York-Sud dans les petits sermons qu'il fait à la Chambre ou dans les jugements qu'il rend sur de simples mortels du haut de son Olympe. Je me risque toutefois à dire que les députés ne font rien pour augmenter la foi en l'institution du Parlement lorsqu'ils adoptent une attitude totalement destructive à l'égard des mesures législatives et qu'ensuite ils votent pour.

J'ai déjà fait consigner au compte rendu officiel les déclarations du représentant d'York-Sud et de ses collègues au sujet de l'attitude prise à l'endroit du revenu garanti en juin dernier. Maintenant, simplement parce que le député de Winnipeg-Nord-Centre refuse de se laisser imposer les idées du milieu du vingtième siècle, ses gens exécutent ensemble une culbute sans grâce sur le plan doctrinaire. L'aventure romanesque de l'été s'est terminée en décembre devant une cour de divorce, pour l'unique raison que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre ne peut oublier le comité de 1951.

**M. Knowles:** C'est exact. Ses principes valent encore.

● (9.30 p.m.)

**L'hon. M. MacEachen:** Il ne peut pas l'oublier, mais il a convaincu son chef suppléant et le député de Vancouver-Kingsway que ce qu'ils ont dit en juin était inexact, et ils ont accompli sans élégance un revirement complet entre juin et décembre.

A mon sens, les députés qui ont appelé cette mesure législative «une iniquité», comme le député de Regina City (M. More); «une portion congrue garantie», comme le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas); «mesquine de cœur et d'esprit», comme le député d'York-Sud; «une pauvreté annuelle garantie», comme le député de Vancouver-Kingsway; «de la frime... de la pure moquerie», comme le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas); «fondamentalement mauvaise», comme le député de Winnipeg-Nord-Centre; «mauvaise et injuste», comme le député de Grey-Bruce, et «une mesure rétrograde», comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, devraient être